

# MÉDECIN DU TRAVAIL (H/F)



## ✓ Rôle préventif

Le médecin du travail exerce ses missions au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour prévenir les risques professionnels et éviter toute altération de la santé physique et mentale des travailleurs du fait de leur travail.

## SES COMPÉTENCES

- Doctorat et diplôme de spécialité en Médecine du travail.
- Inscription auprès de l'Ordre des Médecins.
- Secret médical et professionnel.



## SES MISSIONS

### **Assurer le suivi médical individuel des salariés lors des différentes visites**

*obligatoires, d'information et de prévention, d'embauche, périodiques, de reprise et facultatives (pré-reprise ou à la demande) :*

- Recours possible à des examens complémentaires ou à des experts médicaux. Ces visites font l'objet d'une attestation de suivi, d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude ;
- Informer et conseiller le salarié sur les équipements de protection, la prévention et participer au maintien dans l'emploi du salarié ;
- Préconiser des adaptations du poste de travail et travailler en collaboration avec la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP) et d'autres partenaires pour éviter la désinsertion professionnelle ;
- Élaborer les protocoles écrits pour confier certaines activités aux membres qualifiés de l'équipe pluridisciplinaire.

### **Conduire des actions en milieu de travail :**

- Évaluer les risques professionnels et proposer des solutions d'amélioration des conditions de travail, d'ergonomie corrective ou de conception avec l'aide de son équipe pluridisciplinaire : études de poste, fiches d'entreprise... ;
- Conseiller l'employeur sur l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail et mesures de prévention pour la santé du salarié.

### **Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la prévention collective en collaborant à la veille sanitaire**

en s'inscrivant dans le plan régional et national de santé au travail : réalisation d'enquêtes, études épidémiologiques ou recueil des maladies à caractère professionnel.

### **Réaliser ou coordonner des actions de prévention dans les entreprises,**

alerter sur des altérations de la santé du fait de ses expériences auprès des autres secteurs d'activité, de par sa connaissance de l'histoire de l'entreprise.

SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels